



Arnaque de 365 € chez entreprise Nnnn

Par **rockeur**, le **11/01/2016** à **15:47**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Le 27/07/2015 la société xxx m'a contacté par téléphone en me disant qu'un client Me X était intéressé par la vente de 2 parcelles à bâtir et que Mme Y (personne qui était au bout du fil) accompagnerait le potentiel acheteur le 8 août 2015 mais il faudra signer un contrat et verser 365 € chose que j'ai faite mais au RDV il n'y avait personne.

Après des démarches, ils m'ont répondu que mon remboursement est bien pris en compte depuis le 13/08/2015 mais depuis rien ne répond plus à mes mails ni à mes coups de téléphone.

MERCI [smile4]

Par **morobar**, le **11/01/2016** à **17:17**

C'est effectivement une arnaque, et tous ceux qui mettent un terrain en vente risquent d'en subir une attaque.

Pour ce qui me concerne, un acheteur identifié et nommé aurait vu le panneau "à vendre" sur site, mais trop timide pour me contacter directement.

La situation est présentée comme un site d'annonces immobilières pour les uns, comme un courtier disposant de mandats de recherche pour les autres.

La loi HOGUET interdit tout paiement à un intermédiaire avant la réalisation de la vente.

Il faut donc contacter la DIRECCTE du lieu d'implantation de votre correspondant pour en savoir un peu plus, le cas échéant rejoindre un collectif de plaignants.

Par **rockeur**, le **11/01/2016** à **17:25**

vous me dites de contacter la DIRECCTE ça s'écrit bien comme cela

Par **morobar**, le **11/01/2016** à **17:31**

Oui,

C'est le fourre-tout créé en 2010 qui inclut la plupart des services de l'état depuis l'inspection du travail jusqu'à la répression des fraudes en passant par le tourisme ou le commerce extérieur.

Par **rockeur**, le **11/01/2016** à **17:37**

Merci je leur téléphonerais demain